

Vidéo

Les tentatives de réglementation du pouvoir domestique de correction sur les esclaves en Guyane Française

[CHARLIN, FRÉDÉRIC \(1980-....\)](#) Cayenne 2010

Résumé

La justice domestique et la justice publique sont dissociées sous l'ancien régime : l'esclave à un devoir d'obéissance et le maître à la possibilité de châtier mais pas celui de mise à mort. Peu à peu, se pose la question de la limitation des abus domestiques, propre à la sphère privée". Le code noir donne alors aux esclaves le droit de plainte, pertinent mais très utopique dans son application. Au début du XIXe siècle, l'état ne peut laisser aux mains d'individus privés, la possibilité de sanctionner, même dans le cadre de l'esclavage. Les peines domestiques deviennent alors des sanctions pénales. De plus, la dénégation du pouvoir domestique, s'accompagne d'obligation domestique comme l'instruction.

Informations

Extrait:	« LA GUYANE AU TEMPS DE L'ESCLAVAGE : DISCOURS, PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS, XVIIIE-XIXE SIÈCLE » : COLLOQUE INTERNATIONAL, DU 16 AU 19 NOVEMBRE 2010
Edition:	Société des amis des Archives et de l'histoire de la Guyane, Cayenne, 18 novembre 2010
Langues:	Français
Provenances:	Université des Antilles et de la Guyane
Type de contenu - document:	Vidéo - Colloque & conférence
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Audience:	Tout public
Format:	video/mp4

Mots clés

[JUSTICE DOMESTIQUE](#)

[RELATION MAÎTRE-ESCLAVE](#)

[CODE NOIR](#)

[ESCLAVAGE](#)

[SCIENCE POLITIQUE](#)

[ESCLAVAGE](#)

[GUYANE FRANÇAISE](#)

[19E SIÈCLE 18E SIÈCLE](#)

Conditions d'utilisation

Citer ce document

Charlin Frédéric, "Les tentatives de réglementation du pouvoir domestique de correction sur les esclaves en Guyane Française", 2010. Extrait de: « *La Guyane au temps de l'esclavage : discours, pratiques et représentations, XVIIe-XIXe siècle* » : colloque international, du 16 au 19 novembre 2010, Colloque & conférence, Société des amis des Archives et de l'histoire de la Guyane, Cayenne, 18 novembre 2010. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 03 juillet 2026. Lien: [HTTP://WWW.MANIOC.ORG/FIHIERS/11054](http://www.manioc.org/fichiers/11054).

© Manioc 2022 - Tous droits réservés